N° 99. *Maire*

CINQ CENTIMES

Vendredi 28 Décembre 1888

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 12
TOURCOING, rue Verte, 56.

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. » —

Les Annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING aux bureaux du Journal, et à PARIS, à l'Agence Audbourg, place de la Bourse, 10.

TÉLÉPHONE

M. Kœchlin, député boulangiste du Nord, a voté « Contre » le service militaire des séminaristes et des frères.

M. Boulanger n'a pas voté.

ROUBAIX TOURCOING 27 DÉCEMBRE 1888

LA LOI ÉLECTORALE

(5e article)

Scrutin uninominal, ou scrutin de liste par arrondissement ?

Adversaires résolus, dans les circonstances actuelles, du scrutin de liste départemental, et obligés de nous prononcer entre les deux systèmes par lesquels on propose de le remplacer, nous n'hésitons pas à dire que nous préférons au scrutin uninominal adopté par le ministère Floquet, le scrutin de liste par *arrondissement, dont plusieurs députés* républicains et notamment M. Maxime Lecomte, député du Nord, se sont institués les défenseurs.

Pourquoi, cette préférence, nous dira-t-on ? Le mécanisme du scrutin uninominal est familier aux masses électorales ; ce mode de votation a fait ses preuves. Les résultats qu'il a donnés, ont été excellents pour la République, ce *qui justifie la décision que le gouvernement a prise.*

Pourquoi tenter une nouvelle expérience et se lancer dans l'inconnu ?

Mais, en vérité, est-ce bien une tentative obscure et périlleuse que nous proposons, en demandant le scrutin de liste par arrondissement ? Ce système intermédiaire n'est-il pas, en somme, le meilleur pour concilier les vœux des partisans du scrutin de liste avec ceux des champions du scrutin uninominal ?

Pour quel motif ce dernier scrutin fut-il aboli de notre législation électorale, il y a quatre ans ? Parce que la majorité *républicaine de la Chambre pensa que* le morcellement infini du corps électoral et la subdivision des grands arrondissements de notre territoire en petites circonscriptions découpées suivant les fantaisies administratives, donnaient une prépondérance exagérée aux intérêts locaux, aux influences minuscules de clocher et noyaient la pensée politique qui doit se dégager des élections générales, dans un déluge de querelles personnelles et de rivalités de canton.

Qui ne se souvient du mot de Gambetta, qui *fit fortune il y a quelques années* : « Le scrutin actuel est comme un miroir brisé dans lequel la France ne saurait retrouver son image ? »

D'un autre côté, le principal grief dirigé contre le scrutin de liste, autant par ceux qui l'ont combattu dès le principe que par ses anciens défenseurs aujourd'hui désabusés, est celui-ci :

« Les électeurs sont fatigués, en général, de voter pour des candidats qu'ils ne connaissent pas ; le centre politique de l'élection, c'est-à-dire le lieu où les listes et les programmes s'élaborent, est trop éloigné du plus grand nombre des citoyens qui composent le corps électoral. Sous prétexte d'arracher le suffrage universel au joug des candidats locaux et des célébrités de *petite ville, on l'a rendu* indifférent et sceptique. C'est ainsi que dans plusieurs départements il est devenu la proie des aventuriers et des charlatans. »

Eh bien ! Qui ne voit que le seul moyen *de donner* satisfaction aux doléances légitimes qu'invoquent de part et d'autre les partisans des deux scrutins, est d'adopter l'ingénieuse et prudente loi électorale que M. Maxime Lecomte propose à ses collègues de la Chambre des députés ?

Le scrutin de liste par arrondissement, n'est pas autre chose que la fusion des deux modes de votation qui ont fonctionné alternativement dans notre pays, depuis l'établissement du suffrage universel en France. Fusion habile et politique, qui emprunte à chacun des deux systèmes opposés, leurs avantages, en ayant soin de repousser leurs vices ou leurs inconvénients.

Nous nous adresserons tout d'abord à un citoyen resté fidèle au scrutin de liste et nous lui dirons : « Que désirez-vous, en somme ? Que les élections législatives aient un caractère politique bien déterminé et ne soient pas absolument bornées par l'horizon local. Avouez que le projet dont il s'agit vous donne satisfaction dans une large mesure, puisqu'il fait de chaque arrondissement, si peuplé et si étendu soit-il, une circonscription indivisible.

« L'arrondissement, créé depuis près d'un siècle, constitue un centre ou un foyer politique moins considérable, sans doute, que le département, mais qui possède quand même son autonomie et sa vitalité propre. Donc, votre principe est sauf. »

Si nous rencontrons ensuite le plus acharné des champions du scrutin uninominal, nous lui tiendrons ce langage : « Avec le projet de M. Maxime Lecomte, les deux tiers des arrondissements de la France voteront au scrutin uninominal. La majorité de ceux qui restent, voteront pour deux députés.

« Dans un petit nombre seulement, les électeurs auront à mettre dans l'urne, trois, quatre, cinq ou six noms. Seul, l'arrondissement de Lille voterait pour *neuf députés. N'est-ce pas une concession suffisante faite à vos revendications ?* »

(La fin à demain). A.-G. CLAUDE.

L'ÉLECTION DE PARIS

L'élection législative qui va avoir lieu dans le département de la Seine, est un des évènements politiques les plus graves de la fin mouvementée du XIXe siècle.

Les destinées politiques et économi*ques de la France, la paix du monde*, peut-être, dépendent de cette élection.

Il n'est point permis de douter un seul instant que le César de carton qui rêve d'asservir la France ne reçoive dans la grande journée qui se prépare, la suprême punition réservée par le peuple aux *hypocrites et aux renégats.*

Les plébiscitaires d'ailleurs sont, plus que nous encore, convaincus de l'échec au devant duquel ils courent, mais il ne leur est plus permis de reculer.

Les meurs-de-faim, les ambitieux, les tripoteurs, les divorcés qui entourent *M. Boulanger attendent trop impatiemment* la curée promise pour lui permettre de renoncer à ce coup de dé.

Ils espèrent le pousser au pouvoir : c'est à l'égout qu'ils le mènent.

Conseils d'amis

Seuls quelques amis clairvoyants envisageant l'effondrement pitoyable qui est faite à leur idole lui crient casse cou.

C'est d'abord M. Andrieux qui lui dit dans la *Petite République Française* :

Si nous avions un conseil à donner au général Boulanger et à ses amis, nous le dissuaderions de solliciter les suffrages des électeurs parisiens.

Le nombre est considérable de ceux qui suivent avec intérêt la campagne révisionniste entreprise par le général Boulanger, mais qui ne sont pas disposés à le suivre quand il fait appel à de trop fréquentes manifestations électorales, suspectes de répondre à des préoccupations personnelles.

Puis, c'est M. Magnard, du *Figaro*.

Il (le protecteur des marchands de cartes transparentes), fera bien de beaucoup réfléchir avant de tenter la fortune électorale à Paris.

» *A vrai dire, je ne crois pas qu'il y ait une* majorité boulangiste à Paris. »

» Les conservateurs sont à Paris moins maniables, moins obéissants à une consigne reçue. »

» Il n'y a pas énormément de républicains boulangistes. »

Double alternative

Malheureusement pour lui, M. Boulanger est devenu la proie de tous les rastaquouères, à qui il doit obéir.

Il est acculé à deux solutions également périlleuses.

S'il refuse d'être candidat, c'est une re*culade grotesque, une capitulation ridicule*, et par suite, une défaite anticipée qu'il s'assure aux élections générales de 1889.

Si, au contraire, il accepte la candidature, l'échec catéristique qui lui sera infligé aura sur toute la France une réper*cussion profonde. La fraction du suffrage* universel qui suit toujours le succès sera considérablement influencée par la vulnérabilité facile de celui que les bonapartistes des Charentes, de la Somme et du Nord ont voulu plébisciter.

La peur

Le *Mot d'Ordre* constate qu'à la nouvelle de cette vacance législative, la première impression du parti boulangiste a été terrible. Le général est mis au pied du mur électoral.

M. Boulanger ne peut se présenter à Paris qu'avec l'appui des monarchistes. S'il n'avait avec lui que des républicains égarés, des indifférents sceptiques, des patriotes abusés, des boulevardiers grands lecteurs de Chincholle et de Rochefort, il atteindrait une minorité déri*soire de vingt ou trente mille voix.* Il peut obtenir plus de cent mille voix en ayant pour lui tous les électeurs de M. Hervé au dernier scrutin.

S'il fait des déclarations telles qu'une partie de ces orléanistes et bonapartistes coalisés ne puissent voter pour lui et s'abstienne, il démontre le peu de force de sa popularité et de son prestige à Paris

S'il atteint, au contraire, grâce à ce renfort monarchique de 80.000 suffrages un total assez considérable, il demeurera établi, aux yeux du pays tout entier, que M. Boulanger est avant tout le candidat, le client, le protégé des royalistes.

Quelques républicains dans les départements ont encore des doutes là-dessus. Le vote de Paris les désipera. Voilà une excellente préface aux élections générales.

Dans les deux cas, la vacance électorale de Paris est un coup fâcheux pour le boulangisme.

Le député du Nord

D'un autre côté le mandat que Boulanger tient des électeurs du Nord n'est pas, on le comprend, sans le gêner quelque peu. Ici encore, il est acculé à deux solutions désagréables : se démettre de son mandat ou le conserver.

S'il le conserve, Boulanger n'ignore pas que c'est une grosse faute — impossible cependant à éviter — qui sera de nature à lui aliéner les voix des quelques électeurs républicains non encore désabusés. Il ferait bien la promesse d'opter pour la Seine au cas où il serait élu ; mais cette promesse serait insuffisante, le public s'expliquant difficilement qu'un monsieur quelconque demande à être envoyé au Palais-Bourbon, alors qu'il y a déjà un siège ; d'autre part, s'il suivait cette tactique, il s'aliénerait définitivement les suffrages des électeurs du Nord auxquels il a déjà monté le coup deux fois.

Si, au contraire, Boulanger donne sa démission de député du Nord, il court le risque certain de n'être plus député du tout, pas plus de la Seine que du Nord. Et alors ce qui lui reste de prestige aux yeux des gogos s'évanouit à jamais.

Nous croyons savoir que Boulanger s'arrêtera à un troisième moyen absolument spécieux. Il ne donnera pas sa démission de député du Nord, mais il fera faire par Laguerre et Rochefort la promesse d'envoyer cette démission à la Chambre si le département de la Seine le blackboulait définitivement.

Boulanger ferait le mort et ne démentirait rien, se réservant, en cas d'insuccès à Paris, le droit de conserver le mandat législatif du Nord.

« Il faut toujours garder une poire pour la soif, » a dit sentencieusement Boulanger.

Le candidat républicain

Mardi soir, il s'est tenu, 3, rue Thévenot, une très importante réunion de députés, de sénateurs et d'hommes politiques appartenant aux différentes opinions républicaines. Dans cette réunion, on s'est exclusivement entretenu de la candidature républicaine qui sera posée contre celle du général Boulanger. La grande majorité des hommes politiques présents a été d'avis que la candidature de M. Vacquerie aurait les plus grandes chances, mais des amis personnels de M. Vacquerie ont fait objecter qu'il était peu probable que le directeur du *Rappel* se décide à accepter.

On a alors examiné les autres candidatures qui se posent déjà : celles de MM. Darlot, Jacques, Hovelacque, Joffrin, Pierre, Baudin et Anatole de Laforge. Les noms de MM. Darlot et Jacques ont paru d'abord écartés ; ceux de MM. Hovelacque et Joffrin ont été combattus par les opportunistes présents qui ont soutenu très vivement la candidature de M. Pierre Baudin. Quant à M. Anatole de Laforge, on a fait remarquer que certainement le général Boulanger ne maintiendrait pas sa candidature si celle de M. Anatole de Laforge était posée ; le général Boulanger déclarerait que son patriotisme lui interdit de combattre le grand patriote de l'armée du Nord. En l'absence de M. Vacquerie, les opportunistes paraissent donc décidés à soutenir M. Pierre Baudin.

Une seconde réunion a eu lieu hier soir.

***

Le *Paris* propose de prendre comme candidat le général Février, récemment mis à la retraite.

Le *Parti National* demande lui aussi un général : le général Lewal ou le général Février.

L'ÉLECTION DE LA SOMME

Profession de foi de M. Canvin. — Révision de la Constitution. — Les réformes pratiques.

Les journaux d'Amiens publient la profession de foi de M. Canvin, candidat des républicains à l'élection du 6 janvier. Voici le texte de cette profession de foi :

Mes chers concitoyens,

Le département de la Somme est appelé à élire le 6 janvier un député en remplacement du général Boulanger, qui a opté pour le Nord.

Le congrès, réuni le 23 décembre à Amiens, m'a fait l'honneur de me désigner à vos suffrages.

Si je n'avais écouté que des raisons de convenance personnelle, j'aurais bien volontiers différé à accepter cet honneur jusqu'au jour des élections générales.

J'appelle de tous mes vœux ces élections pour permettre au pays de sortir d'une situation équivoque et d'incertitude qui provoque bien des mécontentements. Mais puisqu'une élection partielle a été rendue nécessaire et que les représentants du parti monarchique dans notre département engagent encore une fois la lutte, j'accepte la candidature pour vous mettre ainsi à même de vous prononcer en faveur d'un régime stable auquel tous les hommes de bonne volonté doivent prêter leur concours et que la France chercherait vainement en dehors de la République.

Ennemi de toutes les coteries, étranger aux divisions de tous ces groupes qui ont affaibli l'action républicaine en la morcelant, je n'aborderai le Parlement, si vous me faites l'honneur de m'y appeler, qu'avec la préoccupation de placer la République au-dessus de toutes les attaques et de me consacrer à la solution de toutes les réformes pratiques et aux questions d'affaires, qui sont d'un intérêt vital pour la France et notre département.

Le gouvernement a proposé au Parlement la revision de la Constitution. Je la crois utile pour mettre un terme à une question toujours renaissante qui entretient l'agitation dans le pays. Mais vous pouvez être sûrs que, désireux de conserver à la République toute son autorité je n'affaiblirai aucune des prérogatives qui permettent aux pouvoirs publics de protéger nos institutions contre les conséquences d'un vote irréfléchi.

L'agriculture, à laquelle mes intérêts industriels sont intimement liés, a droit à la protection active du Parlement ; je ne faillirai pas à la défense de ses légitimes revendications.

Connaissant par expérience ce qui serait nécessaire à notre industrie et à notre commerce pour lutter avec la concurrence étrangère, je m'associerai à toutes les mesures qui pourront les favoriser. Vivant au milieu des travailleurs, je connais tous leurs besoins et je m'en ferai l'ardent défenseur.

Les questions d'instruction et d'assistance sont au premier rang de nos préoccupations nationales ; j'en ai le vif souci et je m'y appliquerai avec un constant empressement.

Notre pays veut la paix avec dignité : j'appuierai tous les actes du gouvernement qui tendront à la maintenir comme aujourd'hui sans *faiblesse et sans humilité.*

Quand l'invasion étrangère est venue jusqu'à nous, j'ai pris du service et j'étais avec vous de cette vaillante armée de Faidherbe qui a sauvé l'honneur de nos départements du Nord. Je n'hésiterais pas à faire de même encore au jour d'une agression.

Partisan de toutes les économies possibles, je voterai cependant les dépenses nécessaires pour fortifier nos moyens de défense. Etant préparés à toute éventualité, nous n'en serons que plus forts à nous recommander de nos dispositions pacifiques.

L'Exposition universelle, qui va s'ouvrir au mois de mai prochain, dira bien haut que la *France ne cherche que dans le travail et dans* la paix le retour à ses destinées glorieuses.

LES BOULANGISTES A PONTOISE

Le *Parti Ouvrier* publie une lettre adressée par M. Léon Marot à M. Laguerre au sujet de cette réunion de Pontoise où les boulangistes ont fait si triste figure ; en voici quelques passages :

Sachez, monsieur Laguerre, que tous ceux qui ont exprimé leur dégoût pour votre général et sa suite étaient des électeurs de Pontoise. Parmi eux se trouvaient les cent membres du comité socialiste du canton, dont j'ai été le président jusqu'au jour où nous avons supprimé toute présidence. Le comité avait invité comme orateurs les citoyens Caumeaux et Galet, du parti ouvrier ; Daly, Pressal et Lobert Lafort, de la Ligue antiplébiscitaire. Avec vos trente-huit camelots et leurs auxiliaires de la Ligue dite des patriotes, c'étaient les seuls étrangers à la localité.

Aucun de nos camarades, vous le savez fort bien, ne consentirait à recevoir une prime quelconque pour accomplir la besogne d'assainissement que leur impose seul leur amour pour la République. Par contre, dans l'intérieur de la gare du Nord, à six heures quarante, il nous a été donné d'assister à un spectacle instructif : un camelot, homme de taille moyenne, à la moustache longue et blonde, portant un long pardessus gris clair, a remis, en notre présence un supplément de salaire à un voyou crasseux qui nous avait surveillés pendant le trajet, au retour.

Malgré les provocations incessantes de vos agents, il n'y a eu, pendant la réunion des électeurs du canton de Pontoise, ni bagarre ni sang versé ; je comprends la fureur qui a pu vous animer quand vous avez appris que l'avant-garde des 35,000 hommes avait fui sans combattre, en abandonnant un bouquet tricolore à l'ennemi.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

Chambre des Députés

Séance du 26 décembre

PRÉSIDENCE DE M. MÉLINE

LA SÉANCE

La séance est ouverte à deux heures.

M. Méline préside. Il annonce que les obsèques de M. Hude auront lieu dimanche prochain à 2 heures, à Issy.

M. Baudry d'Asson adresse une question au ministre de l'intérieur, au sujet des élections municipales dans la Vendée. M. le Préfet a fait ouvrir le scrutin à neuf heures du matin au lieu de six heures.

M. Bourgeois, sous-secrétaire d'Etat, déclare que le préfet n'a fait qu'user de son droit.

M. Bourgeois (Vendée) demande que la question soit changée en interpellation et renvoyée à samedi.

L'interpellation est renvoyée à un mois.

L'Ecole de santé militaire

M. Mérillon pose au ministre de la guerre une question sur le choix de la ville de Lyon pour le siège d'une école de santé militaire (Bruit).

M. de Freycinet répond que ses sentiments pour la ville de Bordeaux sont connus et l'auraient porté à choisir cette ville.

Aussi déclare-t-il que ce ne sont pas des préférences personnelles qui lui ont fait faire ce choix qui n'a été arrêté qu'après une enquête sérieuse confiée à M. Dujardin-Beaumetz.

Les résultats de l'enquête ont été communiqués au comité technique de santé militaire qui à l'unanimité et à deux reprises différentes, a émis l'avis que cette école devait être établie à Lyon.

La question a donc été l'objet d'une enquête des plus sérieuses et des plus approfondies.

La ville de Lyon mérite, d'ailleurs, le choix dont elle a été l'objet, au point de vue de ses ressources médicales et chirurgicales. (Très bien.)

Le ministre a dû mettre l'intérêt de l'armée au-dessus de tous les intérêts locaux. (Très bien.)

Deuxième question

M. de la Ferronnaye demande au ministre de la guerre si ce sont des considérations stratégiques ou des recommandations politiques qui ont fait choisir la ville de Lure comme garnison d'un des nouveaux régiments de dragons.

M. de Freycinet répond que ce sont, *en effet*, des considérations stratégiques qui, à l'exclusion de toutes autres, ont fait choisir la ville de Lure.

Cette ville a, d'ailleurs, fait tous les sacrifices nécessaires pour l'installation de ce régiment. (Très bien).

Budget de l'instruction publique

L'urgence sur le crédit supplémentaire pour l'instruction publique est déclarée.

La discussion immédiate est ordonnée.

M. Le Provost de Launay critique la comptabilité du ministère de l'instruction publique et l'augmentation croissante de son budget.

M. Lockroy répond que toutes les lois d'enseignement ont été votées par la Chambre. (Très bien ! Très bien !)

Certainement, dit le ministre, la République a fait de grandes dépenses pour l'instruction et elle en fera encore. (Applaudissements prolongés).

Les dépenses de l'enseignement sont les plus sacrées parce que ce sont les plus productives. (Applaudissements à gauche).

Le gouvernement compte sur le patriotisme de la Chambre pour améliorer la situation des instituteurs et exonérer les communes d'une charge trop lourde pour elles. (Applaudissements.)

La Chambre passe à la discussion des articles.

Le vote par division de l'article 1er est demandé.

Le crédit de 860,000 fr. au chapitre 50 est adopté

M. Montaut propose de ne payer aux instituteurs l'augmentation à laquelle ils ont droit qu'après 5 ans passés dans une des classes déterminées par la loi.

Cet amendement est repoussé.

L'article 2 et dernier du projet de crédit est adopté.

MM. de **Lanjuinais** et **Bourgeois** viennent déclarer qu'ils voteront contre l'ensemble du projet.

Le projet est adopté par 404 voix contre 17.

La Loi militaire

La Chambre reprend la suite de la discussion de la loi militaire.

M. Labordère présente le nouveau texte de l'article 4 déterminant les cas d'exclusion de l'armée.

Aux termes de cet article, tous les condamnés sont, à l'expiration de leur peine, mis à la disposition du ministre de la guerre qui, d'accord avec son collègue de la marine, désignera ceux qui seront incorporés dans les compagnies de disciplinaires coloniaux.

M. Trubet combat l'article 29 établissant une taxe militaire. L'orateur estime que cette disposition est odieuse, l'impôt est injustifiable. Cet impôt est sur la misère publique (Applaudissements à droite.)

M. Jamais justifie l'établissement de la taxe

M. Duchesne le combat comme impopulaire.

M. Jamais réplique que l'article prévoit toutes les situations, ils est aussi égalitaire que possible.

L'article 29 est adopté par 320 voix contre 192.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 7 heures.

SÉNAT

Séance du 26 Décembre

AVANT LA SÉANCE

La loi des faillites

On a distribué aujourd'hui au Sénat le rapport de M. Demole sur la législation des faillites. Les 22 articles du projet de loi ont été modifiés par la commission sénatoriale ; il *est donc peu pro-*

FEUILLETON DE *L'Avenir de Roubaix-Tourcoing* 3

L'AS DE CŒUR

— Monseigneur, insinua Canillac, qui ne perdait jamais l'occasion de dire une méchanceté, il n'a plus le temps de surveiller les coquins depuis qu'il est occupé à faire pénitence dans certain couvent du faubourg Saint Antoine.

— A telles enseignes, ajouta Nocé en cherchant à prendre un air dégagé, qu'on ne sait ce qu'il est devenu et que j'ai lu ce matin son signalement sur une affiche collée au coin de la rue Saint-Honoré : « Il « a été perdu un grand chien noir avec un « collier rouge et les oreilles plates. Ceux « qui le trouveront s'adresseront, pour « avoir récompense, à madame de... »

— Trêve de sottes plaisanteries, Nocé, dit le duc d'Orléans avec impatience ; tu prends mal ton temps de gausser à côté d'un mort, et tu ferais mieux de sauter dans le parterre et de me rapporter ce papier qui est attaché au manche du poignard que les meurtriers ont laissé dans la plaie.

— Quoi ! monseigneur, balbutia le roué, peu flatté d'une semblable commission, vous voulez que j'aille...

— Partons, Philippe, partons, au nom du ciel ! murmura madame de Parabère en se penchant à l'oreille du prince.

— Non, pas avant que je sache le mot de cette vilaine énigme, dit le Régent d'un ton ferme.

— Je crois que nous allons l'apprendre, s'écria Canillac, car voici les soldats aux gardes qui arrivent, conduits par un homme qui a la mine d'un exempt.

— Fort bien. Laissons les faire et ne bougeons point, messieurs.

Le marquis avait bien vu, et une escouade de gardes françaises s'avançait, dispersant les groupes à coups de crosse. Un personnage vêtu d'une casaque grise les *précédait, armé d'un bâton noir dont* il se servait pour lancer à droite et à gauche des horions aux masques trop lents à se ranger.

En ce moment, la porte de la loge s'ouvrit avec violence, et un domino s'y précipita comme une trombe, le même domino *couleur puce qui, un instant avant* l'entrée du lugubre cortège, avait remis un billet au Régent.

— Tout beau, l'abbé, vous avez failli me renverser, grommela Canillac.

— Ah ! ah ! c'est toi, Dubois, s'écria le duc. Pardieu ! cette fois tu arrives à pro*pos, et tu vas m'expliquer ce que signifie* ce mort que des goujats ont eu l'insolence de déposer sous ma loge.

— Il s'agit bien de cette charogne et de ceux qui l'ont apportée ! dit Dubois en bredouillant outrageusement selon sa coutume.

— *Dubois, mon ami, tu perds le respect.*

— Il s'agit bien de respect.

— Et de quoi s'agit-il donc ? car tu m'ennuies, à la fin, avec tes interminables préambules.

— Ouf ! je n'en puis plus ! souffla Du*bois en rabattant le capuchon de son domino* par un geste si brusque qu'il arracha la moitié de sa perruque.

La figure pointue du fameux ministre de la Régence apparut alors sous un aspect si saugrenu, qu'en dépit de la situation, qui se prêtait peu à la gaieté, le *duc se mit à lui rire au nez.*

— Et d'où viens-tu, en ce piteux équipage ? demanda t il.

— D'où je viens ! Vous n'avez donc pas lu mon billet ? Je viens de faire une besogne que votre lieutenant de police trouve au dessous de sa grandeur. Je viens d'es*pionner et de prendre sur le fait des gens qui s'apprêtent à vous enlever à la sortie du bal*, à vous jeter dans un carrosse et à vous mener grand train jusque dans les Etats de votre bon cousin le roi d'Espagne, qui vous a fait préparer un logement dans la tour où fut emprisonné jadis François Ier.

— *Allons donc ! c'est renouvelé de la* conspiration de M. de Cellamare, ce que tu racontes là. Tu rêves, Dubois, tu rêves, et si tu n'as que cela à m'apprendre, ce n'était pas la peine de t'essouffler et d'arracher ta perruque.

— Ah ! je rêve !... s'écria Dubois. Ah ! *c'est ainsi que vous me recevez quand je* viens vous sauver la liberté et peut-être la vie ! Demandez à l'exempt qui m'escortait et que je vous amènerai tantôt, demandez lui si je rêvais tout à l'heure, lorsque j'ai entendu le colonel La Jonquière, celui qui vous a manqué d'un *quart d'heure, il y a deux ans, dans le bois* de Boulogne...

— Quoi ! cet homme est à Paris ?

— Mieux que cela. Il est dans la salle avec une demi douzaine de coupe-jarrets à la solde de ce damné manchot, le comte de Schlieben, l'agent secret d'Alberoni.

— *Oh ! oh ! dit le Régent en se levant*, je ferai bien voir à ces gens-là qu'on ne porte pas impunément la main sur un prince de la maison de France. Prête-moi ton épée, Nocé, et toi, Canillac, appelle les soldats aux gardes, et mettons-nous à leur tête pour charger cette canaille.

— *Charger ! répéta Dubois avec* une grimace ironique ; et qui diable voulez-vous charger ? Croyez-vous donc que La Jonquière et des sacripants seront assez sots pour se ranger en bataille et vous attendre de pied ferme ? Point ! point ! ils se sont dispersés dans la foule, et ils espèrent vous saisir à la faveur de quelque tumulte. Vous n'avez qu'à détaler au plus vite et à rentrer chez vous par la petite porte qui s'ouvre, au fond du théâtre, sur les appartements du Palais Royal.

— Venez, monseigneur, venez, je vous en supplie, murmura madame de Parabère.

— Pas avant d'avoir parlé à cet exempt, répondit le Régent. Appelle-le Dubois.

— Nous perdons un temps précieux ; mais, puisque vous y tenez... viens ça, Larfaille, cria le ministre en s'avançant au bord de la loge.

L'homme qui interpellait de ce nom peu *aristocratique était le quidam tout de gris* vêtu qui avait amené les soldat. Il venait de retirer le poignard de la poitrine du mort, autour duquel les gardes françaises avaient formé le cercle, et il examinait avec beaucoup d'attention le papier attaché au manche de l'arme.

— *Donne-moi ce chiffon, lui dit Dubois.*

L'exempt leva la tête Il était très pâle, et ses yeux brillaient. Ayant reconnu le ministre, il s'avança vivement, arracha l'écrit et le lui tendit.

— Amusez-vous, monseigneur, bredouilla Dubois, mais faites vite, car la *foule se rapproche, et, dans la foule*, il y a des gens qui ne perdent pas un seul de vos mouvements.

Le duc d'Orléans prit, sans dissimuler un mouvement de dégoût, le papier ensanglanté, et lut à demi-voix cette étrange inscription :

Ci-gît Firmin Desgrais, mouchard, fils
» de mouchard, exécuté pour avoir fourré
» son nez où il n'avait que faire.
» Ainsi puissent finir ceux qui le payaient
» pour espionner, savoir : le tyran Phi-
» lippe, le valet Dubois et Law le voleur. »

Au-dessous de cet anathème étaient *tracés en caractères énormes ces mots* :

— NUMÉRO UN —

— Diable, fit le Régent, il paraît que ceci n'est que le commencement d'une série. Prends garde, Dubois, d'avoir le numéro deux.

— Monseigneur, votre *nom est inscrit* avant le mien, grommela le ministre.

— Fort bien ! mais comme je n'entends pas que, sous prétexte de nous exterminer, moi, toi, et ce pauvre Law, on assassine les sujets de Sa Majesté, je veux que les misérables qui ont poignardé ce pauvre homme *soient découverts prompte*ment et punis comme ils le méritent.

— Ils le seront, monseigneur, ou j'y perdrai mon nom, dit une voix au pied de la loge.

Le duc se pencha et vit l'homme au hoqueton gris.

— Qui es tu ? lui demanda t il brusque*ment.*

— Monseigneur, je m'appelle Jean Larfaille, et je ne suis qu'un simple exempt de robe courte, mais Firmin Desgrais qu'ils ont tué était mon ami, et je jure devant Dieu que ses assassins expireront sur la roue en place de Grève.

— *Moi, je te promets* de ne pas leur faire grâce, et voilà pour t'aider à les trouver, dit le Régent en lui jetant une bourse pleine d'or.

Cependant Dubois avait déjà ouvert la porte de la loge et donné un coup d'œil rapide dans le corridor.

— *Le chemin est libre, cria-t il, profitons-en.*

— Je suis, comme l'abbé, d'avis qu'il faut vous hâter, monseigneur, dit tout bas Nocé.

— Rester, ce ne serait pas de la bravoure, ce serait de la folie, ajouta gravement Canillac.

— Partons donc, messieurs, puisque vous le voulez, dit Philippe d'Orléans, en jetant un dernier regard sur la salle, comme s'il eût voulu défier ses ennemis invisibles dans la foule ; partons, mais je regrette fort de manquer une occasion de *me faire jour l'épée* à la *main*. Pareille fortune ne m'est point arrivée depuis la bataille de Turin, au mois de septembre 1706 : la rencontre en plein bal de l'Opéra et ne pas en profiter, je ne m'en consolerai jamais...

A moins que vous ne m'y aidiez, marquise, ajouta-t-il *en riant et en offrant* pour sortir la main à madame de Parabère.

II

Les deux dominos masculins qui avaient assisté du *parterre* à la *première* de ces scènes ne se trouvaient point à la seconde.

L'un, le plus grand, avait quitté la place aussitôt après la sortie du comte de Horn et s'était mis à la recherche de ce nouvel ennemi que le hasard d'une rivalité fortuite venait de susciter à M. le Régent. L'autre, celui que son compagnon appelait « chevalier, » s'était acquitté consciencieusement de ses fonctions d'écouteur, jusqu'au moment de l'entrée des masques déguisés en médecins et en apothicaires. Mais soit qu'il eût reconnu ces lugubres farceurs, soit que tout simplement *il redoutât le contact de la foule*, dès que ces étranges-carême-prenants eurent dépassé leur brancard sous la loge princière et commencé leurs simulacres tragi-comiques, le chevalier s'était prudemment éclipsé.

Cependant le jeune comte, après sa violente incartade, avait gagné rapidement le vestibule du théâtre et s'y promenait d'un air furieux. Il n'y avait là que des laquais attendant leurs maîtres, et il pouvait donner libre carrière à son courroux, sans crainte de se faire remarquer par les gens de qualité. Il arpentait donc à grands pas ce terrain neutre, portant alternativement la main à son chapeau, pour l'enfoncer sur sa tête, et à son épée, pour s'assurer qu'elle sortirait aisément du fourreau, lançant le feu par les yeux et sacrant tout à son aise.

— Il ne viendra pas, le lâche ! disait-il entre ses dents ; il aime mieux rester dans sa loge à rire de moi avec ses plats courtisans, et... qui sait ? avec la marquise peut-être ? Par Notre-Dame de Liège ! si je croyais cela...

— Si vous croyiez cela, que feriez-vous ? dit une voix à son oreille.

M. de Horn bondit comme s'il eût mis le pied sur un serpent, se retourna impétueusement, et vit debout derrière lui une haute et massive figure habillée de noir, quelque chose comme la statue du Commandeur en domino.

— Que me voulez vous ? demanda-t-il d'un ton à faire rentrer sous terre le diable lui-même.

(A suivre) FORTUNÉ DU BOISGOBEY